

ACTION URGENTE

SIX COLOMBIENS MENACÉS PAR SMS

Dans le département du Cauca (ouest de la Colombie), six hommes, parmi lesquels des porte-parole de communautés indigènes et afro-colombiennes, ont reçu le même SMS de menaces simultanément le 4 décembre. Les personnes visées par ces menaces s'opposent aux nouveaux travaux d'un projet hydroélectrique dans la région où elles habitent et travaillent. Leurs vies pourraient être en danger.

Les six hommes menacés ont tous reçu un SMS contenant le message suivant : « *Fils de pute, ne décide pas pour la communauté si elle veut les ressources. Tu as huit jours pour partir. La liste reste.* »

Ces six hommes – **Licifrey Arara**, **Yair Ortiz** et **Edwar Mina**, membres du conseil de la communauté afro-colombienne de La Toma, **Arley González**, mineur indépendant, **Enrique Guetio**, porte-parole de la communauté indigène de la réserve de Cerro Tijeras, et **Edwar Villegas**, membre de la Centrale unitaire des travailleurs (CUT) – représentent tous des groupes concernés par une proposition de déviation d'un cours d'eau en vue d'alimenter le barrage hydroélectrique de Salvajina, dans l'État du Cauca. Ils participent activement à une campagne menée par les communautés locales qui s'opposent à ce projet ainsi qu'à l'extraction d'or à grande échelle par des sociétés multinationales dans la région. Ces communautés craignent que ces projets de grande envergure ne nuisent au maintien de leurs moyens de subsistance et de leur culture. Certaines des personnes menacées ont signalé et rendu publics les menaces et les homicides qui ont eu lieu dans la région depuis la construction du barrage de Salvajina, dans les années 1980. Quelques jours avant ces dernières menaces, les communautés concernées avaient organisé une réunion publique. Lorsque les six hommes ont reçu le SMS, cette réunion n'avait pas encore été annoncée publiquement.

Le 1^{er} décembre, des responsables de l'installation hydroélectrique de Salvajina ont rencontré les habitants et critiqué les porte-parole qui s'opposaient à de nouveaux travaux. Cependant, il n'existe aucune preuve de l'implication des sociétés associées dans ces menaces. Celles-ci ont eu lieu pendant une période où des hommes lourdement armés et non identifiés qui semblent être des paramilitaires ont été vus en train de patrouiller dans la région malgré la présence accrue des forces armées ces derniers mois.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à prendre des mesures radicales pour assurer la protection des six hommes menacés, dans le respect de leurs souhaits ;
- engagez-les à diligenter une enquête approfondie et impartiale sur les menaces qu'ils ont reçues, à en rendre les conclusions publiques et à déférer à la justice les responsables présumés ;
- demandez-leur instamment de prendre sans délai des mesures afin de démanteler les groupes paramilitaires, comme le gouvernement s'y est engagé et conformément aux recommandations des Nations unies et d'autres organisations intergouvernementales.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 JANVIER 2010 À :

Vice-président :

Dr Francisco Santos Calderón
Vicepresidencia de la República
Carrera 8A No 7-27
Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 565 7682 (si une personne décroche, veuillez dire : « Me da tono de fax por favor »)

Formule d'appel : *Estimado Sr.*

Vicepresidente, / Monsieur le Vice-président,

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

Sr. Fabio Valencia Cossio
Ministerio del Interior y de Justicia,
Carrera 9a. No. 14-10,
Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 560 4630/599 8961

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Copies à :

ONG locale :

NOMADESC
Carrera 4 No. 4-43 ofi.201
Cali
Colombie

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 293/09 (AMR 23/025/2009). Pour plus

d'informations : www.amnesty.org/fr/library/info/AMR23/025/2009/fr.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SIX COLOMBIENS MENACÉS PAR SMS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 22 octobre, six personnes et les membres de cinq organisations ont reçu des menaces de mort sous la forme d'un fax signé par le groupe paramilitaire Aigles noirs – Nouvelle génération envoyé à la Centrale unitaire des travailleurs (CUT). Deux des personnes menacées, Licifrey Arara et Edwar Villegas, ont également reçu le SMS du 4 décembre. Depuis le 22 octobre, quatre membres de communautés indigènes ont été tués par des hommes armés dans la réserve de Cerro Tijeras, qui dépend de la municipalité de Suárez (département du Cauca).

Le 5 novembre, à la demande de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, le gouvernement et des représentants de communautés, dont Licifrey Arara, se sont réunis pour discuter de la situation des droits humains dans les municipalités de Suárez, Morales et Buenos Aires, qui a été affectée par la mise en œuvre d'un projet hydroélectrique et par l'extraction d'or à grande échelle par des sociétés multinationales dans la région.

Les populations indigènes, les petits paysans et les communautés d'origine africaine font partie des groupes de civils les plus touchés par le conflit armé qui déchire la Colombie. Ces populations vivent souvent dans des zones où les affrontements militaires sont intenses, qui pour la plupart sont riches en ressources naturelles telles que les minerais et le pétrole. Les communautés les plus exposées à des attaques sont celles installées sur des terrains réservés à de grandes exploitations minières et pétrolières, des activités agro-industrielles, des installations hydroélectriques ou d'autres infrastructures. À maintes reprises, elles ont été victimes de déplacements forcés en grand nombre et d'autres atteintes aux droits humains commises par les forces de sécurité et les paramilitaires agissant avec la complicité de l'armée. Les groupes de guérilla sont également responsables d'exactions à l'encontre de membres de ces communautés.

Ces agissements ont parfois pour but de les chasser de leurs terres afin de laisser la place à des projets économiques de grande envergure. Les membres de communautés qui s'opposent à ces projets sont régulièrement la cible de menaces de mort et d'homicides. Les forces de sécurité les qualifient régulièrement de « *subversifs* ». Ces accusations sont fréquemment suivies d'attaques par les paramilitaires. Les groupes de guérilla menacent et tuent aussi des membres de communautés indigènes et afro-colombiennes auxquelles ils reprochent de se ranger du côté de « *l'ennemi* ».

Depuis la construction, au milieu des années 1980, du barrage hydroélectrique de Salvajina, les communautés indigènes et autres habitants qui protestent contre ce qu'ils considèrent comme les effets néfastes de ce projet sur leurs moyens de subsistance font l'objet de menaces de mort, et plusieurs porte-parole ont été tués après avoir participé à des manifestations par des paramilitaires agissant en collaboration avec les forces de sécurité. Amnesty International n'insinue pas qu'elle possède des preuves de l'implication des compagnies associées dans ces faits.

Action complémentaire sur l'AU 293/09, AMR 23/031/2009, 10 décembre 2009

